



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.eu>

20/05/2008 : Jean-Pierre Audy, député européen, fait la promotion du rôle des partenaires sociaux européens dans la perspective de la création d'un droit social européen

Lors du débat au Parlement européen sur les « Lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats membres » (rapport Van Lancker), Jean-Pierre Audy, député européen (UMP, PPE-DE, FR) a attiré l'attention du parlement européen et de la commission européenne sur la possibilité, prévue par le Traité, de solliciter les partenaires sociaux dans l'élaboration de règles européennes relatives au droit social.

La commission européenne a publié des lignes directrices pour l'emploi qui doivent guider les Etats membres dans la mise en œuvre de réformes nationales en vue du plein emploi, de la qualité des emplois, de la productivité du travail et de la cohésion sociale. Jean-Pierre Audy, dans son intervention en session plénière, a tout d'abord salué « *le remarquable travail de ma collègue Elisabeth Morin, qui a bien défendu les positions de notre groupe politique du PPE, notamment en termes de flexisécurité* ». Il a ensuite posé la question du **rôle des partenaires sociaux** « *qui semblent trop absents de la proposition de décision du conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats membres.* »

S'adressant au commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales, et à l'égalité des chances, M. Vladimir Špidla, le député lui a demandé son appréciation **sur l'application de l'article 139 du traité instituant la communauté européenne (TCE), qui prévoit la possibilité, pour les partenaires sociaux, de créer un droit social communautaire sur une base conventionnelle et qui semble insuffisamment utilisé.** Il a également rappelé que, en application de l'article 138, il incombe à la Commission de promouvoir la consultation des partenaires sociaux et de faciliter le dialogue social.

« *Le moment est venu d'associer les partenaires sociaux à la création d'un véritable droit social européen* », a déclaré le député. « **Comment pourrions-nous avoir une politique de l'emploi efficace si nous n'allons pas vers la création effective d'un droit social européen en privilégiant la voie conventionnelle ?** »

Le commissaire européen a relevé la pertinence de la remarque, en soulignant qu'un accord collectif reprenant une convention de l'organisation internationale du travail (OIT) dans le secteur maritime allait être signé, aujourd'hui, sur la base de l'article 139 et en reconnaissant le rôle des partenaires sociaux.

Pour toute information:

Jean-Pierre Audy, Député européen Tél: + 32 22 84 71 26 / +33 6 88 6811 86

Service de Presse PPE-DE Antoine Ripoll Tél: + 32 475 85 62 90

Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>